

Structures de SQY dédiées au handicap

Si pour une grande majorité de personnes la vision du handicap reste aujourd'hui très stigmatisée, la notion de handicap fait référence à de nombreuses formes de déficiences.

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Différentes structures sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines sont consacrées au handicap.



Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)

Le Foyer d'accueil médicalisé de Magny-les-Hameaux est composé d'un internat, d'un semi-internat et d'un accueil temporaire pour 50 adultes polyhandicapés (à partir de 18 ans), ayant une orientation FAM.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de psychologues, rééducateurs, infirmières, médecins, aides-soignants, éducateurs spécialisés, aides-méxico-psychologiques, assistante sociale, administratifs et cadres de direction. Tous œuvrent à la mise en place et à l'application de projets individualisés adaptés à chaque résident en y intégrant des participations à la vie communale.

Foyer d'accueil médicalisé (FAM)
1 rue Jean Monnet
78114 Magny-les-Hameaux
Tél. 01 30 23 41 00
foyer-des-saules@orange.fr

Association de parents d'enfants inadaptés (APEI)

L' APEI de Saint-Quentin-en-Yvelines, association affiliée à l'UNAPEI et déclarée d'utilité publique, réunit des parents de personnes handicapées mentales.

Elle compte aujourd'hui plus de 80 membres (actifs, bienfaiteurs, bénévoles...) qui proposent à plus de 30 enfants et adultes des loisirs variés au sein d'un Club.

Foyer d'accueil médicalisé (F.A.M)

2 rue de Bretagne
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. 06 81 99 03 78
apei.sqy@laposte.net
www.apei-sqy.fr

Coordination handicap locale Ville Nouvelle (CHL)

La Coordination handicap local est une antenne locale de la Maison départementale du handicap (MDPH). Elle a pour mission d'accueillir, écouter, orienter et accompagner les personnes en situation de handicap ou leur famille.

Ce service est gratuit.

Coordination handicap locale Ville Nouvelle
15 place George Sand
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. 01 30 44 50 20
CHLVilleNouvelle@mdph.yvelines.fr
mdph78.yvelines.fr

Maison départementale des personnes handicapées 78

Elle est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. La personne handicapée est au cœur de ce dispositif de service public, grâce une réelle prise en compte de son projet de vie et une évaluation fine de ses besoins par une équipe pluridisciplinaire.

Le Centre communal d'action social de Magny-les-Hameaux vous informe des démarches à mettre en place pour bénéficier des aides proposées par cette structure (adaptation du logement, aide au transport...).

CCAS de Magny-les-Hameaux
Tél. 01 39 44 71 18
ccas@magny-les-hameaux.fr
mdph78.yvelines.fr



MDPH en ligne
Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7, 24h/24 !
Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées simplifient vos démarches !

Rendez-vous sur www.mdp78.fr

Réalisez toutes vos démarches grâce au nouveau service MDPH en ligne.

- + ACCESSIBLE**
Disponible 24h/24 et 7j/7 depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette
- + SIMPLE**
La possibilité de transmettre en ligne toutes vos pièces justificatives
- + RAPIDE**
Des délais de traitement raccourcis
- + SÉCURISÉ**
La traçabilité et le suivi de votre demande, à tout moment depuis votre espace personnel

mdph78.yvelines.fr

Infos pratiques

Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées ont mis en place, avec la CNSA, le service MDPH en ligne.

Vous êtes en situation de handicap ? Vous pouvez désormais remplir et suivre vos démarches directement depuis chez vous.

Ce nouveau service permet de réaliser vos demandes d'aide à la vie quotidienne, professionnelle, sociale, étudiante ou encore scolaire. Il est :

- Plus accessible : disponible 24h/24 et 7j/7 depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette
- Plus simple : il vous offre la possibilité de transmettre en ligne toutes vos pièces justificatives
- Plus rapide : les délais de traitement sont raccourcis grâce au téléservice
- Plus sécurisé : il vous permet de suivre votre demande, à tout moment, depuis votre espace personnel.

Rendez-vous sur : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78>

Une question ? Les professionnels des Pôles autonomie territoriaux (PAT), les guichets du Département sur le territoire, sont présents pour vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches.

Retrouvez leurs coordonnées sur <https://www.yvelines.fr/mon-conseil-departemental/institution/administration/les-territoires-daction-departementale/pole-autono...> ou au **0 801 801 100**

Liens utiles

[Comité départemental handisport des Yvelines](#)

[Plus d'informations](#)